



## Société de credit sofinco surendettement

-----  
Par Visiteur

J ai un jugement du tribunal de grande instance de paris sur un surendettement qui ma annuler mes dettes au pres des societe de credit j'ai un probleme avec la société sofinco qui m'envoie des sommation 5 en tout plus et des lettres de huissiers je leur et envoyer a tous mon extrait de jugement du tribunal ce la fais 6 mois que le jugement a etait rendu au mois de decembre 2008 ce matin j'ai encore recu une sommation de regler ma dette et de n'envoyer devant le tribunal faute de reglement a t elle le droit et que faire pour en finir avec ctte societe sofinco merci de me reponse en urgence

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai un jugement du tribunal de grande instance de paris sur un surendettement qui ma annuler mes dettes au pres des societe de credit j'ai un probleme avec la société sofinco qui m'envoie des sommation 5 en tout plus et des lettres de huissiers je leur et envoyer a tous mon extrait de jugement du tribunal ce la fais 6 mois que le jugement a etait rendu au mois de decembre 2008 ce matin j'ai encore recu une sommation de regler ma dette et de n'envoyer devant le tribunal faute de reglement a t elle le droit et que faire pour en finir avec ctte societe sofinco merci de me reponse en urgence

Effectivement, si la dette SOFINCO a été annulée, ces derniers ne disposent plus d'aucun recours contre vous.

A ce titre, je vous invite à leur adresser une mise en demeure leur expliquant que s'il persiste à vous envoyer des courriers, vous n'hésitez pas à saisir la justice en vue de les condamner à vous verser des dommages et intérêts sur le fondement de l'article 1382 du Code civil.

En tout état de cause, vous n'avez rien à craindre. S'ils veulent saisir la justice, qu'ils le fassent, ils ne pourront rien obtenir.

Très cordialement.